



Convocation à une Assemblée Générale Ordinaire

Cher(e) adhérent(e)

J'ai le plaisir de vous informer que la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de notre association se tiendra le 14 février 2026 à 10h00 salle Léo Lelée.

L'ordre du jour retenu est le suivant :

- Rapport moral de la Présidente,
- Bilan financier du Trésorier
- Approbation du budget ;
- Bilan de l'année 2025,
- Questions diverses.
- Présentation du nouveau Bureau

Je vous rappelle que, conformément à l'article 11 des statuts de notre association un quorum de 1/5^{ème} des adhérents doit être atteint pour rendre les délibérations réglementaires.

Compte tenu de l'importance particulière des questions traitées, je souhaite que vous soyez présent. Toutefois, en cas d'impossibilité, je vous rappelle que le vote par procuration est autorisé, conformément à l'article 11 de nos statuts.

Ainsi, si vous n'êtes pas en mesure d'assister à l'Assemblée Générale, vous pourrez ainsi vous faire représenter par un adhérent de votre choix ; pour ce faire vous trouverez ci-joint un formulaire de vote par procuration.

Je vous rappelle que seuls les membres à jour de leur cotisation peuvent participer à l'Assemblée Générale Ordinaire, en vertu de l'article 11 du règlement intérieur.

Dans l'attente de notre rencontre, je vous prie d'agréer, cher(e) adhérent(e) l'expression de ma considération distinguée.

A Saint Martin de Crau, le 15 janvier 2026.

Murielle PEREZ

PS : les pièces comptables peuvent être consultées au club.